Image not found or type unknown

PROCEDURE VEI ET REMBOURSEMENR

Par **NICO 37**, le **09/06/2012** à **11:54**

BONJOURS MON ASSURANCE A DECLENCHER UNE PROCEDURE VEI SUR MON VEHICULE UN COUP ELLE ME DIT QUELLE ME REMBOURSE ET SE MATIN ELLE M APPELLE POUR ME DIRE QU ELLE NE REMBOURSE PLUS CAR JE SUIS ASSURER AU THIERS SACHANT QUE L ACCIDENT N AI PAS DE MA FAUTE J AI RAMENER UN AMI QUI ETAIT IVRE JE L AI INSTALER SUR LA BANQUETE ARRIER ET IL A TIRER LE FREIN A MAIN SE QUI A PROVOQUER L ACCIDENT QUE PUI JE FAIRE MERCI

Par **janus2fr**, le **09/06/2012** à **11:59**

Bonjour,
D'après les faits que vous décrivez, l'assurance a raison, étant assuré au tiers, elle ne peut pas vous rembourser.
Votre seule possibilité est de saisir la justice en dommages et intérêts contre l'ami qui a provoqué l'accident.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés